



## Droit de visite grand parent

Par **Gate62**, le **18/06/2021** à **16:25**

Bonjour,

J'ai 3 enfants d'un 1er compagnon. Nous sommes séparés depuis plus de 10 ans pour violences conjugales, il était violent aussi avec les 2 premiers enfants. Suite à cela, il a été incarcéré. Il est alcoolique et n(a pas changé. Notre 1er enfant, qui a subi beaucoup, est majeure et vient d'avoir un bébé mais ne veut plus voir son père depuis longtemps sauf que apparemment le "père" veut saisir le tribunal pour avoir un droit de visite sur le bébé. Y a-t'il des chances qu'il obtienne gain de cause ?

Merci.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **19/06/2021** à **08:19**

Bonjour,

Non, les grands-parents n'ont aucun droit automatique sur les petits-enfants, ce sont les enfants qui ont le droit d'entretenir des liens avec leurs grands-parents. Ce sera au JAF de décider en fonction, non de la demande du grand-père mais en fonction de l'intérêt de l'enfant. Bien entendu, la maman de cet enfant aura ses arguments à apporter et le juge tiendra compte du passé du grand-père. Pour le G-P, faire une telle demande n'est pas gagnée d'avance, même avec un bon avocat.

Par **Gate62**, le **19/06/2021** à **09:23**

Bonjour

Merci pour votre réponse.

Savez vous combien de temps le grand père aura un casier judiciaire suite a ce que je vous ai expliqué ?

Cordialement